



Communiqué de presse
Groupe J'aime Sotteville
Sotteville-lès-Rouen le 23 juin 2014

**« Ce qui était gratuit devient payant
: le vrai visage du Nouvel élan ! »**

Nous apprenons, en fin de conseil municipal le 20 juin 2014, que Madame la Députée-maire de Sotteville-lès-Rouen, a décidé de supprimer la récréation du soir gratuite de 16h à 16h30 pour la remplacer par une garderie payante.

Cette décision, prise sans aucune concertation, est un choix politique que nous désapprouvons.

Nous le désapprouvons d'autant plus qu'il est à l'inverse des choix que nous avons faits quand nous étions en responsabilité au côté de Pierre BOURGUIGNON.

Comme l'illustre l'intervention de Monsieur Christian ARNAUDET au conseil municipal (intervention ci-dessous), dans notre ville, la réforme des rythmes scolaires a été mise en place avec sérieux, professionnalisme, en tenant comptes des contraintes des familles, dans un contexte de contestation nationale et d'élections municipales, ce qui n'a pas permis de communiquer efficacement auprès des familles. La majorité des parents ignoraient encore, en mars dernier, ce qui avait été mis en place pour leurs enfants comme l'illustre l'enquête faite par les parents d'élèves. A tel point que certains parents réclament aujourd'hui que soient mis en place des espaces de détente dans les écoles sur le temps du midi alors que ces espaces existent depuis la rentrée 2013 !

Dans ce contexte, il nous semble important de rappeler que nous avons eu à cœur de proposer des activités gratuites (le midi, en fin de journée et le mercredi après la classe) pour que la réforme des rythmes scolaires ne se traduise pas par des dépenses supplémentaires pour les familles.

La décision de supprimer la récréation du soir n'est dictée ni par l'intérêt des enfants ni par celui des familles.

Intervention de Monsieur Christian ARNAUDET au Conseil Municipal le 20 juin 2014 au moment du vote sur la création d'un « conseil de l'éducation » :

CONSEIL DE L'EDUCATION

Depuis la rentrée scolaire dernière qui a vu la mise en œuvre de la réforme, dans notre commune, des rythmes scolaires voulue par le gouvernement, il paraît utile de se donner une rétrospective.

La suppression en 2008 de l'école du samedi matin, sans concertation, a été condamnée à l'époque par l'ensemble des acteurs éducatifs, les médecins, les pédiatres et les chrono biologistes. Cette décision a eu pour conséquence que les écoliers français subissaient des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves du monde. Cette extrême concentration du temps d'enseignement était inadaptée et préjudiciable aux apprentissages, et il a été constaté que les résultats des écoliers français se dégradaient dans tous les classements internationaux. Rappelons-nous également que nos résultats académiques sont en deçà des résultats nationaux.

La responsabilité politique imposait donc de remédier à cette situation.

A Sotteville, parce que depuis de nombreuses années, nous avons à cœur de travailler dans l'intérêt de nos enfants, parce que nous avons déjà une bonne expérience de l'aménagement du temps de l'enfant et d'autres dispositifs de réussite éducative, cela aurait été une erreur de ne pas s'inscrire, dès cette rentrée scolaire, dans cette réforme des rythmes scolaires.

La volonté de notre groupe, en responsabilité de l'exécutif municipal lors de la préparation de la rentrée dernière, a été de concevoir une organisation de la semaine scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires, qui prenne davantage en compte les rythmes chrono biologiques de l'enfant pour qu'il puisse mieux apprendre et ainsi favoriser la réussite de tous les élèves.

Après un temps consacré à l'écoute des différents acteurs éducatifs (26 réunions ont été organisées en 9 mois) pour bien comprendre les préoccupations des uns et des autres, elle s'est appuyée sur les recommandations des chrono biologistes, préconisant de mieux faire coïncider les temps d'apprentissages aux moments de meilleure vigilance des enfants, qu'ils situent le matin après 10 h, et l'après-midi à partir de 14 h 30, avec une coupure d'au moins 2 h durant le temps du midi.

L'organisation proposée par la Ville de placer la classe le matin, de 8 h 30 à 11 h 30, et l'après-midi de 13 h 45 à 16 h, répond donc à cet objectif concerté et entre dans le cadre déterminé par l'Education Nationale.

A partir de là, il a appartenu au corps enseignant d'organiser la répartition du temps scolaire : apprentissages, activités pédagogiques complémentaires, récréations. Le rôle de la Ville était d'offrir à ces enfants les meilleures conditions d'accueil, de restauration, de détente, de jeux et d'activités, pour qu'ils soient dans les meilleures dispositions pour apprendre, pour que le travail des enseignants leur soit le plus profitable possible.

Durant plusieurs mois, des contacts réguliers se sont développés avec les associations de garderie périscolaire, pour parvenir à la meilleure solution concernant les temps du matin avant l'école et du soir, après la classe, ainsi que le mercredi midi. Si sur le matin, il n'y a pas eu d'incidence, il n'en est pas de même l'après-midi où l'enfant peut être accueilli par les services municipaux entre 16 h et 16 h 30, à la « Récré du soir », si les parents l'inscrivent, et cela sans aucun coût pour les familles.

Concernant le mercredi, la Ville a mis en place un accueil gratuit de 11 h 30 à 12 h 30, pour laisser aux parents la possibilité de venir chercher leur enfant, s'ils ne peuvent le faire à 11 h 30.

Parallèlement, la Ville renforça ses dispositifs des Ateliers du midi, l'objectif étant de permettre aux enfants de découvrir ou de réaliser une activité, s'il le souhaite, en développant son imaginaire, sa créativité et en respectant sa sécurité physique et affective.

Dans chaque école maternelle et chaque école élémentaire, elle a instauré un référent chargé de coordonner l'équipe des animateurs, d'assurer le lien avec le personnel travaillant au sein des écoles (responsables accueil restauration, personnels de l'Education Nationale) et le suivi du projet d'animation.

Dans les écoles maternelles, 3 types d'activités sont proposés : Midibulle, Atelier contes, Jeux de cour, ainsi que la sieste.

Dans les écoles élémentaires, les enfants se voient proposer :

- un coin permanent relaxation avec des activités calmes
- un coin permanent bibliothèque avec des activités autour du livre et de l'écriture, des prêts d'ouvrage, etc...
- des jeux de cour encadrés par au moins 2 animateurs
- 2 activités sportives encadrées chacune par 1 animateur sont dispensées suivant un roulement entre toutes les écoles, les enfants auront pu pratiquer durant l'année 9 disciplines différentes.

- des activités culturelles suivant des cycles de 3 semaines, dans chaque école durant l'année ont été assurées par 3 animatrices culture, autour du théâtre, de la danse et des arts plastiques ; s'y ajoutent 2 professeurs de l'Ecole municipale agréée de Musique et de Danse, qui proposent une découverte de l'art musical et des présentations d'instruments.
- enfin, 5 compagnies culturelles interviennent à raison d'1 à 3 semaines, selon les projets.
- 2 animateurs spécifiques accueillent les enfants selon leur âge autour d'activités calmes.

L'effort fut conséquent, tant dans le travail de concertation que de réflexion, de préparation de mise en œuvre et de suivi de l'action. Au total, ce sont 57 animateurs municipaux, 6 animateurs d'associations culturelles et artistiques, 10 animateurs d'associations sportives, 10 intervenants de compagnies artistiques et culturelles qui s'investissent chaque jour auprès de nos enfants, avec toutes les compétences requises.

Bien évidemment, compte tenu de l'ampleur de la réforme, il a été nécessaire ici ou là de procéder à des adaptations, à différents petits réglages, c'est ce que la Ville a fait dans l'esprit qui fut le nôtre.

Voici, Mesdames et Messieurs, qui êtes aujourd'hui en responsabilité, ce que vous avez trouvé en avril dernier. Des voix se sont fait entendre pour contester le principe de cette réforme, sa date de mise en œuvre, son application. C'est de la liberté de chacun. La Ville, elle, a pris toutes ses responsabilités sous le mandat précédent, dans la mise en œuvre de cette organisation de la semaine scolaire dans le seul intérêt des enfants sottevillais.

La création du Conseil de l'Education de Sotteville est aujourd'hui une instance encore mal définie, mais dont il semble que la constitution et la vocation se substituent à celle de la Caisse des Ecoles, établissement public ayant une entité juridique propre, qui existe et fonctionne dans notre commune depuis les lois Jules Ferry.

Par ses statuts, la CDE est représentative de la communauté éducative, et compte parmi ses membres de droit les représentants du Préfet et de l'Education nationale.

Elle est un lieu d'échange et de concertation, par essence, avec les représentants de la communauté éducative siégeant paritairment, et désignés démocratiquement après des élections officielles au sein des différents collèges d'enseignants, de parents et de DDEN. Je ne prendrai qu'un exemple de son implication : en 2006, la Ville s'est engagée dans le PRE qui a vu le jour en janvier 2007. Porté par la CDE, ce programme s'est articulé autour de 3 actions prioritaires :

- la création d'un lieu d'éveil scolaire pour des enfants ayant besoin d'un temps passerelle de socialisation avant leur entrée en école maternelle ;
- la mise en place de Clubs Lecture-Ecriture « Coup de Pouce CLE »
- une action de suivi individualisé avec une prise en charge par un référent de parcours des élèves rencontrant des difficultés.

Ce projet put voir le jour, être validé par les services de l'Etat et du Conseil général, puis financé, car il fut porté par un établissement public, la CDE, distincte de la Ville.

La même démarche fut entreprise quand la loi sur la réforme des rythmes scolaires a été promulguée. Aujourd'hui, le Conseil de l'Education que vous appelez de vos vœux deviendra le lieu des revendications corporatistes des uns et des autres, chacun défendant son intérêt particulier ou partisan, au détriment de l'intérêt supérieur, celui de l'enfant.

La concertation a ses limites, celles de la démagogie que les participants à votre Conseil de l'Education auront vite fait de démasquer quand ils découvriront l'imposture.

C'est la raison pour laquelle les élus du groupe « J'aime Sotteville » s'abstiendront.

Christian ARNAUDET.
Intervention Conseil Municipal du vendredi 20 juin 2014
Délibération 2014/70

Madame Charlotte LEMOINE - Présidente du groupe J'aime Sotteville
Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen
jaimesotteville@gmail.com / www.jaimesotteville.fr / 06 15 89 30 77